



# FORMULAIRE DE LEVÉE DE FONDS PAR UN TIERS

Avant d'entreprendre l'organisation d'une activité de collecte de fonds au profit du Regroupement pour la Trisomie 21 (RT21), il est important de faire approuver votre projet en complétant le présent formulaire et en nous le transmettant à l'adresse suivante : [marie-eve@trisomie.qc.ca](mailto:marie-eve@trisomie.qc.ca)

Nous vous remercions sincèrement de votre intérêt à soutenir notre mission. L'engagement de la communauté est essentiel à la réalisation de nos actions, et votre implication y contribue de façon précieuse.

## IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Prénom :

Nom :

Nom de l'entreprise (si applicable) :

Numéro civique et rue :

Ville :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Connaissez-vous un membre du conseil d'administration ou un membre de l'équipe du RT21 ?

Oui

Non

Si oui, de qui s'agit-il ?

Pourquoi avoir choisi le RT21 comme organisme bénéficiaire de votre levée de fonds ?

## ACTIVITÉ

Description de l'activité :

Date et durée de l'activité :

Lieu :

Objectif financier de la levée de fonds :

Avez-vous besoin de matériel promotionnel du RT21 (bannière déroulante, dépliants, affichette pour dons) :

Oui

Non

Aimeriez-vous qu'un représentant du RT21 soit sur place (selon les disponibilités) :

Oui

Non

## LA CONTRIBUTION POSSIBLE DU RT21

- Le RT21 peut vous appuyer dans la promotion de votre activité en diffusant l'information dans son réseau (voir annexe) ;
- Le RT21 peut vous prêter du matériel promotionnel selon les disponibilités ;
- Le RT21 peut vous donner des renseignements et de la documentation sur la trisomie 21 et sur l'organisme ;
- Le RT21 peut réviser vos textes, vos outils de communication et votre matériel promotionnel ;
- Le RT21 peut fournir une lettre de remerciement et un reçu d'impôt si applicable.

## ENTENTE D'ENGAGEMENT

Par la présente, je \_\_\_\_\_, représentant de

(entreprise ou organisation si applicable), m'engage à :

- Prendre connaissance du présent document, le compléter et le faire parvenir au RT21 avant de débuter toute activité de levée de fonds ;
- Prendre connaissance de la Politique de promotion des levées de fonds par un tiers (voir annexe) ;
- Soumettre tout matériel promotionnel de l'activité au RT21 pour approbation avant impression ou diffusion (si le matériel inclut le logo du RT21) ;
- Me procurer les permis et assurances nécessaires au projet (si applicable) ;
- Ne pas modifier le logo du RT21 ni présenter le RT21 comme organisateur de l'activité, mais bien comme étant l'organisme bénéficiaire ;
- Ne pas prendre d'engagement financier au nom du RT21 et ne pas me présenter comme employé ou représentant du RT21 ;
- Retourner le matériel prêté par l'organisme dans la semaine qui suit l'activité ;
- Autoriser le RT21 à communiquer avec la personne responsable de l'activité pour faire des suivis ;
- Communiquer directement avec le RT21 pour tout échange en lien avec la levée de fonds ;
- Remettre au RT21, selon le délai prédéfini, la somme amassée suite à la tenue de l'activité.

Délai :

Signature de l'organisateur :

Date :

Signature d'un membre de l'équipe du RT21 :

Date :

## 1. Présentation de l'organisme

Le Regroupement pour la Trisomie 21 (RT21) est un organisme de bienfaisance montréalais dont la mission est de favoriser le plein développement des personnes ayant une trisomie 21, de promouvoir leur contribution au sein de la société et de défendre leurs droits. Le RT21 soutient également les familles, les proches aidants ainsi que les professionnels qui les accompagnent.

## 2. Objectif de la politique

La présente politique vise à encadrer la promotion des levées de fonds organisées par des tiers au bénéfice du RT21. Elle a pour objectif d'assurer une cohérence dans les communications et une utilisation optimale des plateformes de diffusion de l'organisme.

## 3. Principes généraux

Le RT21 accueille favorablement les initiatives de tiers souhaitant contribuer à sa mission par l'organisation d'activités de financement.

Dans la mesure de ses ressources, le RT21 peut offrir un soutien en matière de visibilité et de diffusion. Toutefois, l'organisateur demeure entièrement responsable de l'organisation, de la gestion et du déploiement de son activité.

Le RT21 se réserve le droit de moduler son soutien à toute initiative.

## 4. Critères d'évaluation

Le niveau de soutien accordé est déterminé selon les critères suivants :

- la nature de l'activité ;
- la durée de l'activité ;
- le public cible ;
- la portée et le lieu de réalisation ;
- la cohérence avec la mission et les valeurs du RT21.

## 5. Possibilité de visibilité offerte par le RT21

### Avant le lancement

- Une (1) publication sur ses plateformes (Facebook, Instagram et/ou infolettre)

### Pendant l'activité

- Une (1) publication additionnelle sur ses plateformes (Facebook, Instagram et/ou infolettre) ;

- Des publications supplémentaires peuvent être envisagées pour les activités de plus longue durée ;
- Le RT21 peut partager les stories Instagram de l'organisateur, à condition que celui-ci identifie le compte du RT21.

#### À la clôture

- Une (1) publication pour souligner l'initiative et annoncer les résultats ;
- Une (1) mention dans l'infolettre ;
- Reconnaissance dans le rapport annuel.

### **6. Modalités de diffusion**

- Le RT21 se réserve le droit de déterminer les plateformes utilisées ainsi que le moment de diffusion des publications ;
- Le RT21 ne garantit pas une visibilité systématique sur l'ensemble de ses plateformes.

### **7. Responsabilités de l'organisateur**

L'organisateur s'engage à :

- organiser et gérer l'ensemble des aspects de son initiative ;
- assurer la promotion principale de celle-ci ;
- respecter l'image, la mission et les valeurs du RT21 dans ses communications ;
- obtenir les autorisations nécessaires, le cas échéant.

### **8. Entrée en vigueur**

- La présente politique entre en vigueur dès son adoption et peut être modifiée en tout temps par le RT21, sans préavis.